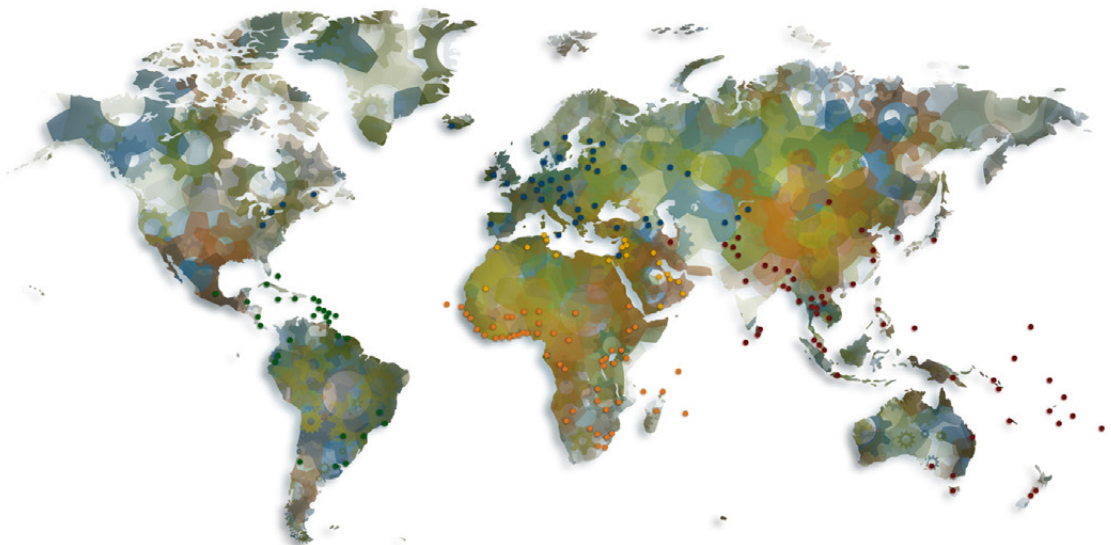




UNEVOC

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Centre international  
pour l'enseignement et  
la formation techniques  
et professionnels



# Le Réseau UNEVOC

## Manuel de procédures opérationnelles



Centre International UNESCO-UNEVOC  
pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels

Bonn, Allemagne

Manuel élaboré par le



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

UNEVOC 

Centre international  
pour l'enseignement et  
la formation techniques  
et professionnels

**Centre international UNESCO-UNEVOC  
pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels**

UN Campus  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Allemagne

[unevoc.network@unesco.org](mailto:unevoc.network@unesco.org)

Téléphone: +49 228 8150-100

Téléfax: +49 228 8150-199

© UNESCO 2015



# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>4</b>
<b>Glossaire</b>	<b>5</b>
<b>Acronymes et abréviations</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1: L'UNESCO-UNEVOC en un coup d'œil</b>	<b>7</b>
1.1 Contexte	7
1.2 Le Centre international UNESCO-UNEVOC (UNESCO-UNEVOC)	9
1.3 Le Réseau UNEVOC	9
1.4 Les Centres UNEVOC	10
1.5 Les Centres UNEVOC en charge de la coordination des groupes (CCC)	12
<b>Chapitre 2: Devenir Centre UNEVOC</b>	<b>14</b>
2.1 Avantages de l'adhésion au Réseau UNEVOC	14
2.2 Rôle et responsabilités d'un centre UNEVOC	15
2.3 Critères pour devenir Centre UNEVOC	15
2.4 Cinq étapes pour se joindre au Réseau UNEVOC	16
<b>Chapitre 3: Établissement et gestion d'un Centre UNEVOC</b>	<b>18</b>
3.1 Désignation du coordonnateur d'un Centre UNEVOC	18
3.2 Méthodes types de gestion d'un Centre UNEVOC	19
3.3 Interaction avec les parties prenantes	21
<b>Chapitre 4: Plan de travail, rapport d'avancement, et suivi et évaluation</b>	<b>26</b>
4.1 Plan de travail biennal	26
4.2 Rapport d'avancement et suivi	27
4.3 Cycles d'adhésion	27
4.4 Clauses de reconduction et clause d'expiration	28
<b>Chapitre 5: Le Centre UNEVOC en action</b>	<b>29</b>
5.1 Mobiliser des ressources à l'appui du Centre UNEVOC	29
5.2 Contribuer à l'amélioration du système national d'EFTP	29
5.3 Assumer des fonctions de plate-forme d'échange et de partage des connaissances	30
5.4 Assurer la visibilité du Centre UNEVOC	32
5.5 Lancer et mener des recherches	33
<b>Annexes</b>	<b>34</b>
Annexe 1: Historique du Centre international UNESCO-UNEVOC	34
Annexe 2: Documents importants et références web	38
Annexe 3: Modèle indicatif de plan de travail biennal	40
Annexe 4: Sites web importants	41
<b>Références</b>	<b>42</b>

# Préface



Ce manuel est un document de référence destiné à communiquer les règles générales de coopération des Centres UNEVOC une fois qu'ils font partie du Réseau UNEVOC – un réseau mondial et

inclusif d'apprentissage composé d'institutions et d'organisations intervenant dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et d'États membres de l'UNESCO. Il fixe les procédures cadres, les structures et les relations au sein du Réseau.

Le manuel est composé de cinq chapitres:

Le chapitre 1 décrit le contexte des activités de l'UNESCO en matière d'EFTP à la lumière du mandat et de la mise en place du Centre international UNESCO-UNEVOC (désigné ci-dessous par son appellation abrégée UNESCO-UNEVOC). Il fournit des définitions et explique les fonctions des différentes entités telles que l'UNESCO-UNEVOC, le Réseau UNEVOC, les Centres UNEVOC et les Centres UNEVOC en charge de la coordination des groupes (CCC).

Le chapitre 2 présente les procédures d'adhésion au Réseau UNEVOC. Il précise les critères d'éligibilité, les exigences à remplir et les avantages que présente le statut de Centre UNEVOC.

Le chapitre 3 présente le processus de désignation d'un coordonnateur de Centre UNEVOC, des méthodes types de gestion d'un Centre UNEVOC et les rôles des principales parties prenantes avec les moyens de mettre en place de solides partenariats.

Le chapitre 4 présente les mécanismes par lesquels les Centres UNEVOC s'acquittent de leur mission de coopération avec l'UNESCO pour la réalisation de ses programmes. Il décrit les principaux aspects à prendre en compte pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du travail des Centres UNEVOC. Il précise par ailleurs d'importantes

informations sur le maintien et la reconduction de leur statut. Il définit les conditions dans lesquelles il y est mis fin en cas d'inactivité au sein du réseau ou de défaillance à s'acquitter des objectifs du réseau.

Le chapitre 5 informe les Centres UNEVOC de la meilleure façon de s'acquitter de leur mission pour bénéficier au mieux des échanges et de la coopération internationaux et renforcer leur impact au niveau régional et national.

Les informations et procédures qui figurent dans ce manuel sont conformes aux principes de la section consacrée au Réseau UNEVOC dans la Stratégie globale pour les partenariats approuvée à la 192ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO le 6 septembre 2013, puis adoptée par la Conférence générale à sa 37ème session.

Ce manuel vise également à aider toutes les parties prenantes de l'EFTP, y compris les Commissions nationales pour l'UNESCO, à mieux comprendre les processus du Réseau, les avantages liés à la présence dans un pays de Centres UNEVOC actifs et les perspectives de lancement de collaborations avec les parties prenantes de l'EFTP du pays.

Ce manuel fera l'objet d'une remise à jour en tant que de besoin.

Le soutien et les contributions des Centres UNEVOC et du secrétariat de l'UNESCO-UNEVOC ont joué un rôle précieux lors de la conception et de l'élaboration de ce manuel, qui constituera un instrument utile pour assurer l'efficacité de la gestion du réseau.

Shyamal Majumdar  
Directeur  
Centre international UNESCO-UNEVOC, Bonn,  
Allemagne

# Glossaire

---

Bureau hors Siège de l'UNESCO	<p>Un bureau de l'UNESCO situé ailleurs qu'au Siège parisien et pouvant revêtir l'une des formes suivantes:</p> <p>- bureau régional: les bureaux régionaux et les conseillers régionaux sont spécialisés dans le domaines de l'éducation, de la science, des sciences sociales, de la culture et de la communication, et fournissent un appui spécialisé aux bureaux multipays et bureaux nationaux dans une région donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• bureau national desservant un seul État membre</li><li>• bureau multipays couvrant un groupe de pays</li><li>• bureau de liaison: il existe quatre bureaux de liaison assurant la liaison avec l'Organisation des Nations Unies, avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, avec l'Union européenne et ses organes subsidiaires</li></ul> <p>Pour en savoir plus sur les bureaux hors Siège de l'UNESCO, prière de consulter la page suivante: <a href="http://www.unesco.org/new/fr/bfc/all-offices/">http://www.unesco.org/new/fr/bfc/all-offices/</a></p>
Centre en charge de la coordination des groupes (CCC)	Un Centre UNEVOC assumant des tâches de coordination dans une région ou un groupe
Centre UNEVOC	Une institution d'EFTP faisant partie du Réseau UNEVOC
Coordonnateur de Centre UNEVOC	Une personne désignée pour assurer la coordination d'un Centre UNEVOC dans un pays donné
Coordonnateur de groupe	Un coordonnateur de Centre UNEVOC qui assure certaines tâches de coordination dans un groupe de Centres UNEVOC
Groupe	Un groupe de Centres UNEVOC dans une région donnée. Il y a généralement deux à quatre groupes dans une région.
Institution d'EFTP	Une institution intervenant dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)
Instituts et Centres de l'UNESCO	Les instituts sont des départements spécialisés de l'Organisation qui néanmoins appuient les programmes de l'UNESCO en fournissant, au même titre que les bureaux régionaux, un soutien spécialisé aux bureaux multipays et aux bureaux nationaux.
Portail du Réseau UNEVOC	Un site web présentant le profil de chaque Centre UNEVOC avec des informations et les actualités correspondantes
Réseau UNEVOC	Le réseau mondial de l'UNESCO pour la coopération en matière d'EFTP, dont la plaque tournante est le Centre international UNESCO-UNEVOC à Bonn, Allemagne
UNESCO-UNEVOC	Centre International UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn, Allemagne

---

# Acronymes et abréviations

---

réSEAU	Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO
CCCs	Centres en charge de la coordination des groupes
Cedefop	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
EFA	Education pour tous
ETF	Fondation européenne pour la formation
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
ETP	Education technique et professionnelle
EFTP	Education and formation technique et professionnel
ONU	Organisation des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNEVOC	Acronyme associant UNESCO et VOCational education, terme anglais désignant la formation professionnelle.  Il se référerait à l'origine au «Projet international sur l'enseignement technique et professionnel» faisant l'objet d'un accord conclu entre l'UNESCO et le gouvernement allemand le 17 juillet 1992.

---

# Chapitre 1: L'UNESCO-UNEVOC en un coup d'œil

Le chapitre 1 présente les activités déployées par l'UNESCO ces dernières années en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Il définit par ailleurs les rôles respectifs du Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNESCO-UNEVOC), du Réseau UNEVOC, des Centres UNEVOC et des Centres UNEVOC en charge de la coordination des groupes (CCC).

## 1.1 Contexte

Les racines de l'UNESCO-UNEVOC remontent à 1987 et au premier Congrès international de l'UNESCO<sup>1</sup> sur le développement de l'enseignement technique et professionnel, organisé à Berlin, République démocratique allemande. Il avait été suggéré que l'UNESCO soutienne la mise en place d'un centre international de recherche et développement

sur l'EFTP, appelé à coopérer avec la Section de l'EFTP du Siège de l'UNESCO, à Paris.

Une étude de faisabilité a été demandée en 1989 par la Conférence générale de l'UNESCO. L'étude a été finalisée début 1991. À la 26<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, au cours de l'année 1991, les États membres ont autorisé le Directeur général de l'UNESCO à lancer un Projet international sur l'enseignement technique et professionnel.

En 1992, l'UNESCO a accepté une offre du gouvernement allemand proposant d'accueillir ce projet international à Berlin, Allemagne, et le projet a démarré en 1993. Une petite équipe de gestion a été mise en place à Berlin. L'une de ses toutes premières activités a été la création d'un réseau international d'institutions d'EFTP. Ce réseau a reçu le nom de Réseau UNEVOC.

Une évaluation indépendante de ce projet a été menée en 1996/1997. L'une de ses conclusions a été qu'il était souhaitable de doter le projet d'une structure plus permanente.

<sup>1</sup> Congrès international sur le développement de l'enseignement technique et professionnel, Rapport final, UNESCO, République démocratique allemande, 22 juin – 1er juillet 1987 <http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000759/075959fb.pdf>

À la 30<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO en 1999, une résolution (30 Res/9)<sup>2</sup> a autorisé le Directeur général à mettre en place un Centre international pour l'enseignement technique et professionnel. Le 12 juillet 2000, l'UNESCO et le gouvernement allemand signaient un accord de siège par lequel l'Allemagne s'engageait à mettre à disposition d'importantes ressources pour la mise en place et le fonctionnement d'un centre international sur l'EFTP. L'accord de siège<sup>3</sup> stipule:

*(1) Sous la supervision du Siège de l'UNESCO, le Centre fournira un mécanisme efficace pour l'amélioration de l'utilisation des ressources humaines et financières disponibles à l'appui des États membres en matière d'EFTP et pour l'élaboration d'instruments et de modalités propres à faciliter la mise en œuvre des activités par le Siège de l'UNESCO, les bureaux hors Siège de l'Organisation, le Réseau UNEVOC et ses membres, de même que les partenaires concernés.*

*(2) Le Centre a pour mission de fournir des connaissances spécialisées et un soutien technique au Programme international de l'UNESCO sur l'EFTP en jouant le rôle de centre d'échange d'informations, et d'assurer la fonction de Centre de coordination du Réseau UNEVOC. Il sert de Centre de référence et de ressources pour les activités de l'UNESCO en matière d'EFTP et fournit à ses partenaires les services correspondants.*

En septembre 2000, le projet a été transféré depuis Berlin vers le nouveau Campus des Nations Unies à Bonn. En 2002 a eu lieu l'inauguration officielle du Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNESCO-UNEVOC).

Des informations complémentaires figurent en annexe 1, «Historique du Centre international UNESCO-UNEVOC (1987-2013)» et en annexe 2, «Documents importants».

<sup>2</sup> Actes de la Conférence générale, 30<sup>e</sup> session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999, Volume 1: Résolutions <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001185/118514f.pdf>

<sup>3</sup> Accord entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relative à l'accueil du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn, le 12 juillet 2000



Le Centre International UNESCO-UNEVOC est situé sur le campus des Nations-Unies à Bonn (Allemagne) depuis 2006.



## 1.2 Le Centre international UNESCO-UNEVOC (UNESCO-UNEVOC)

L'UNESCO-UNEVOC est le centre spécialisé de l'UNESCO en matière d'EFTP et fait donc partie intégrante de l'UNESCO. Il opère en étroite collaboration avec la Section de l'EFTP au Siège de l'Organisation à Paris, et il met en œuvre ses activités au niveau des pays en coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les Instituts et Centres de l'UNESCO. L'UNESCO-UNEVOC assume la fonction de plaque tournante du Réseau UNEVOC. Aux termes de la résolution 31<sup>4</sup> de l'UNESCO, l'UNESCO-UNEVOC a pour mandat d'aider les États membres de l'UNESCO à développer leurs systèmes d'EFTP. Ce mandat lui enjoint en particulier de contribuer aux objectifs majeurs de l'UNESCO en matière d'EFTP, à savoir le développement de l'EFTP dans le monde, en aidant les États membres à élaborer des politiques et à promouvoir des pratiques portant sur l'éducation pour le monde du travail et le développement des compétences à l'appui de l'employabilité et de la citoyenneté, et à réaliser l'accès de tous à des programmes d'apprentissage pertinents et de haute qualité.

L'UNESCO-UNEVOC fournit diverses formes d'assistance technique:

- travail en réseau au niveau mondial et régional
- soutien aux politiques et renforcement des capacités
- développement des ressources et partage des connaissances.

L'UNESCO-UNEVOC joue un rôle actif dans le renforcement et le perfectionnement du Réseau UNEVOC, visant notamment à:

- alimenter le débat politique sur l'EFTP
- stimuler la coopération internationale et régionale concernant l'EFTP

- encourager les bonnes pratiques et l'innovation dans l'EFTP
- promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud entre institutions d'EFTP
- mobiliser expertise et ressources
- promouvoir et consolider les multi-partenariats avec les agences concernées
- assurer la promotion des instruments normatifs et principes de l'UNESCO-UNEVOC.

## 1.3 Le Réseau UNEVOC

Le Réseau UNEVOC a été lancé en 1993. Il n'existait à l'époque aucune plate-forme ni aucun réseau mondiaux consacrés à l'EFTP. En premier lieu, les Commissions nationales pour l'UNESCO ont été invitées à repérer et désigner les institutions de référence les plus appropriées de leurs pays en vue d'une coopération internationale en matière d'EFTP. Celles-ci ont été appelées Centres UNEVOC. Le Réseau UNEVOC a été constitué à partir de ces Centres UNEVOC, et il est depuis lors coordonné par l'UNEVOC.

Le Réseau UNEVOC fournit un environnement d'échange et d'entraide entre les experts, ministres et institutions du monde entier concernés par l'EFTP. La Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC<sup>5</sup> définit les **trois objectifs stratégiques du Réseau UNEVOC**:

- **améliorer l'EFTP dans les États membres en encourageant et en favorisant la collaboration internationale et les partenariats** et la coopération entre praticiens de l'EFTP, société civile, communautés locales, chercheurs et décideurs;

<sup>4</sup> Résolution 31 de l'UNESCO, adoptée par la Conférence générale à sa 30<sup>ème</sup> session, Volume 1 (2000): <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001185/118514f.pdf>

<sup>5</sup> La Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC a été approuvée à la 192<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif le 6 septembre 2013 à Paris (192EX/5.INF), puis adoptée par la Conférence générale à sa 37<sup>ème</sup> session: <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002229/222986f.pdf>

- **développer les capacités des Centres UNEVOC et des praticiens de l'EFTP** associés en fournissant diverses formes d'assistance;
- **échanger les pratiques prometteuses et les innovations dans l'EFTP** en favorisant la recherche et les données issues de la pratique.

Au niveau des pays, le Réseau UNEVOC vise à fournir un cadre et un mécanisme institutionnel essentiel de coopération en s'attachant à des thèmes locaux ayant un impact mondial, tandis qu'au niveau international, l'UNESCO-UNEVOC encourage grâce au Réseau UNEVOC la coopération et l'apprentissage mutuel Sud-Sud et Nord-Sud-Sud tout en fournissant un environnement d'échange et d'entraide entre experts et institutions d'EFTP de différentes parties du monde.

Pour assurer la qualité des interactions, le Réseau rassemble:

- **Centres UNEVOC:** membres actifs en prise directe sur l'expertise et l'expérience auxquelles ils ont accès sur le terrain et capables et désireux d'en faire profiter les autres
- **Centres en charge de la coordination des groupes:** pivots régionaux qui stimulent le travail en réseau et améliorent le flux mutuel d'informations entre les Centres UNEVOC de la région ou du groupe et l'UNESCO-UNEVOC.
- **UNESCO-UNEVOC:** la plaque tournante du réseau, qui le gère et le coordonne et fournit des outils et des instruments pour faciliter l'échange de connaissances au sein du réseau

## 1.4 Les Centres UNEVOC

Les institutions d'EFTP admises au Réseau UNEVOC sont appelées Centres UNEVOC. Les Centres UNEVOC sont membres d'un réseau international d'institutions d'EFTP qui leur permet:

- i. d'avoir accès à une expertise internationale et à une entraide sur le renforcement des capacités institutionnelles
- ii. de bénéficier d'un apprentissage mutuel grâce à diverses formes de coopération, de mécanismes institutionnels et de plates-formes fournies par l'UNESCO-UNEVOC à ses membres, et
- iii. de comparer leurs propres pratiques.

Ceci implique également, de la part des institutions d'EFTP membres du Réseau, une forte motivation à partager et diffuser leur propre expertise et à tirer les enseignements de celle de leurs collègues et partenaires d'autres pays et d'autres régions.

La mission générale d'un Centre UNEVOC est de contribuer à l'amélioration des normes et de la qualité de l'EFTP dans le pays. En étroite coopération avec les institutions nationales d'EFTP, et avec le soutien du Réseau UNEVOC, un Centre UNEVOC fournit un environnement d'échange et d'entraide entre responsables et décideurs de l'EFTP, chercheurs, enseignants et praticiens, experts et parties prenantes de l'EFTP dans le pays. Il contribue à l'agenda national de l'EFTP et à la formulation des politiques nationales d'EFTP, ainsi qu'à la mise en concordance d'autres stratégies et plans nationaux concernant le secteur de l'éducation avec les objectifs internationaux. Il facilite le flux d'informations et diffuse dans son pays le travail mené par l'UNESCO en matière d'EFTP. Il contribue par ailleurs au débat régional et international sur l'EFTP.

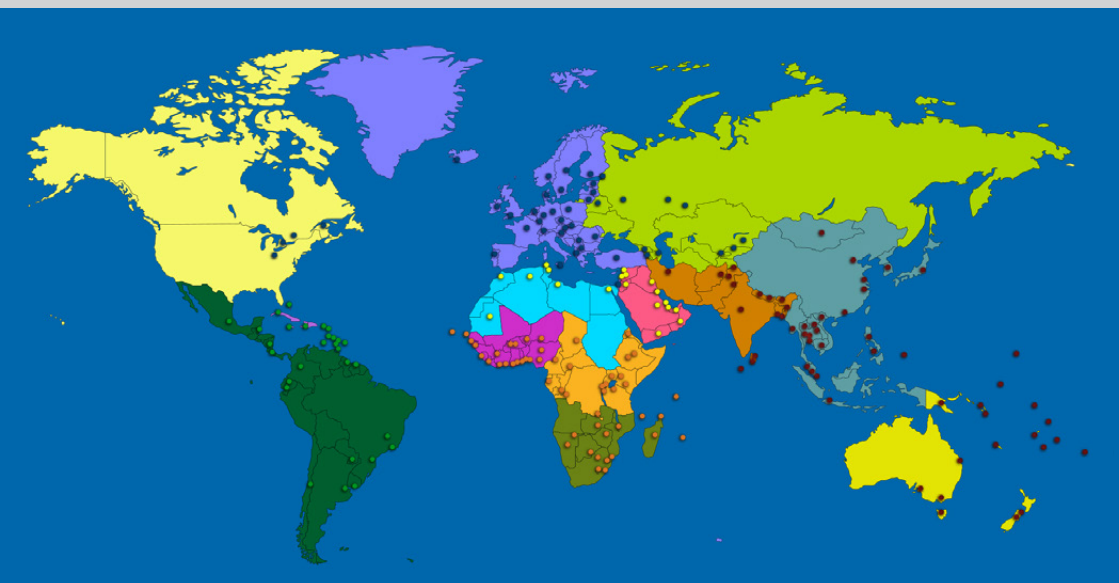
## Le coordonnateur de Centre UNEVOC

Le *coordonnateur de Centre UNEVOC* – auparavant appelé «correspondant» – est le principal point de contact pour l'UNESCO-UNEVOC, de même que pour les autres Centres UNEVOC. Le coordonnateur de Centre UNEVOC assure l'interaction de son institution au sein du Réseau UNEVOC en diffusant informations et documents sur l'EFTP et en contribuant en tant que de besoin aux services en ligne de l'UNESCO-UNEVOC. Il lui revient aussi de rendre compte

à son institution de son engagement dans les activités du Réseau.

Le succès de la coopération d'un Centre UNEVOC au sein du Réseau dépend largement du dynamisme dont le coordonnateur fait preuve dans ses fonctions. Parmi ses principales qualités figurent une connaissance approfondie du système national d'EFTP et de son cadre politique, la conscience des développements et des objectifs internationaux en matière d'EFTP, la faculté de discerner les avantages

Répartition des centres UNEVOCs par régions et groupes.



le réseau UNEVOC est divisé en 5 régions et 13 groupes

○ Centre UNEVOC en région

□ Groupes

● Afrique

● Afrique Centrale et de l'Est

● Afrique Australe

● Afrique de l'Ouest

● Europe, CEI et Amérique du Nord

● CEI

● Europe

● Amérique du Nord

● Etats Arabes

● Etats du Machrek

● Afrique du Nord/Etats Arabes

● Amérique latine et les Caraïbes

● Les Caraïbes

● Amérique Centrale et Latine

● Asie-Pacifique

● Asie de l'Est et du Sud-Est

● Iles du Pacifique

● Asie du Sud

à tirer du Réseau UNEVOC, et l'aptitude et la capacité à mobiliser des ressources auprès du gouvernement, du secteur privé, des donateurs bilatéraux et de l'UNESCO.

Outre la dimension internationale, le coordonnateur de Centre UNEVOC devrait non seulement être parfaitement au courant en ce qui concerne l'EFTP, mais aussi pouvoir entrer facilement en contact avec les principales parties prenantes de l'EFTP au niveau national, y compris les décideurs, les partenaires sociaux et les entreprises. Des informations sur le rôle du coordonnateur d'un Centre UNEVOC figurent au chapitre 3, à la section 3.1.

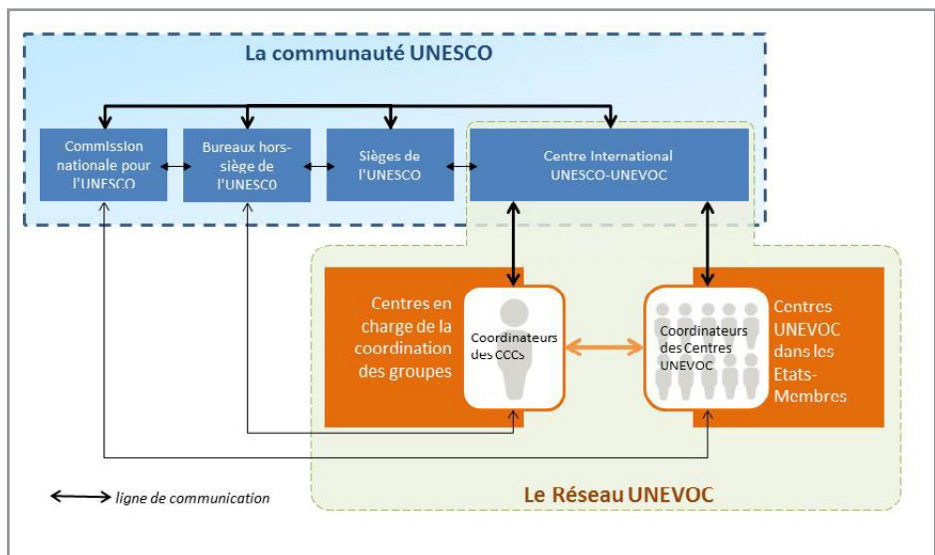
## 1.5 Les Centres UNEVOC en charge de la coordination des groupes (CCC)

L'UNESCO regroupe ses États membres en cinq régions<sup>6</sup>: Afrique, États arabes, Asie et Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes. Dans ces régions, le Réseau UNEVOC est divisé en *groupes*<sup>7</sup> pour faciliter la coordination. Le Réseau UNEVOC est donc coordonné par l'UNESCO-UNEVOC avec le soutien d'un certain nombre de Centres UNEVOC nommés Centres en charge de la coordination des groupes (CCC). En collaboration rapprochée avec l'UNESCO-UNEVOC, les CCC:

- facilitent la coordination du réseau UNEVOC en améliorant le flux mutuel d'information entre les centres UNEVOC de leur groupe et l'UNESCO-UNEVOC.
- aident au suivi des activités d'EFTP renforçant le réseau.
- stimulent le travail en réseau.

6 Les cinq régions de l'UNESCO sont présentées à: <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/worldwide/regions-and-countries/>

7 Les groupes de l'UNEVOC sont présentés à: <http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=Reseau+UNEVOC+-+Structure&lang=fr>



Mécanisme de coordination du réseau UNEVOC

En consultation avec les Centres UNEVOC des régions, les CCC sont sélectionnés parmi les volontaires. Une rotation peut être mise en place si besoin. La sélection est basée sur le rôle de meneur dont le Centre a fait la preuve. L'UNESCO-UNEVOC se réserve le droit de confirmer ou de changer le CCC ou de désigner un (ou des) centre(s) supplémentaire(s) s'il l'estime approprié en consultation avec le CCC.

La mise en place des CCC consolide le Réseau UNEVOC, au sein duquel l'UNESCO-UNEVOC représente la plaque tournante et les CCC les pivots au niveau des régions ou des groupes. Une telle structure permet de parer aux défauts d'une centralisation ou d'une décentralisation excessives, et garantit un agencement se prêtant à la gestion, à la coordination et au bon fonctionnement du Réseau UNEVOC.

Les responsabilités d'un CCC sont assumés par un **coordonnateur de groupe**. En plus de leur fonction de coordonnateur d'un Centre UNEVOC (voir chapitre 3, section 3.1), les coordonnateurs de groupes assument les tâches suivantes:

- Supporter et coordonner les activités du réseau UNEVOC au sein du groupe.
- examiner et donner leur avis sur les nouvelles demandes d'adhésion émanant du groupe; Contribuer au processus de renouvellement d'adhésion.
- faciliter le flux d'informations et promouvoir les pratiques prometteuses et les activités communes avec les Centres UNEVOC au sein du groupe;
- contribuer à rendre compte des résultats obtenus par les Centres UNEVOC dans le groupe;
- s'efforcer de mobiliser des ressources financières auprès de donateurs relevant du groupe;

- contribuer au processus d'admission de nouveaux membres, de reconduction et de résiliation du statut de Centre UNEVOC au sein du groupe;
- assurer un contact régulier avec l'UNESCO-UNEVOC pour régler toutes les questions susceptibles de se poser dans le groupe.

Les coordonnateurs de groupes peuvent le cas échéant vouloir rester en contact avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO ayant compétence pour leurs groupes respectifs.

# Chapitre 2: Devenir Centre UNEVOC

Le chapitre 2 décrit les principales étapes à parcourir pour devenir Centre UNEVOC, les critères de sélection et les avantages de l'adhésion au Réseau UNEVOC.

## 2.1 Avantages de l'adhésion au Réseau UNEVOC

L'adhésion au Réseau UNEVOC se traduit par certains privilèges et avantages. Le Réseau UNEVOC fournit une plate-forme ainsi qu'une assistance à ses membres dans les domaines suivants:

- participation à divers services et activités de l'UNESCO-UNEVOC pour le développement des politiques et le renforcement des capacités institutionnelles
- contribution au débat mondial sur l'EFTP
- accès aux informations et au savoir-faire mondial en matière d'EFTP
- amélioration de la base d'informations et de connaissances pour les décideurs
- apprentissage mutuel à partir des expériences respectives et mise en commun de pratiques prometteuses
- meilleure appréhension des besoins et des priorités
- mise en commun de ressources et développement d'effets de synergie
- extension des réseaux institutionnels et professionnels
- promotion des partenariats régionaux et internationaux d'EFTP
- comparaison des pratiques avec celles d'autres organisations et institutions
- contacts avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les Commissions nationales pour l'UNESCO.

Un Centre UNEVOC a accès aux informations documentaires et à l'expertise d'autres pays par l'intermédiaire de l'UNESCO-UNEVOC. Un Centre UNEVOC dispose d'un atout s'il peut utiliser, contextualiser et le cas échéant traduire des documents disponibles dans des langues étrangères ou mettre ses propres ressources à la portée des autres.

## 2.2 Rôle et responsabilités d'un centre UNEVOC

Une institution candidate doit démontrer sa capacité à s'acquitter de sa mission de Centre UNEVOC

La Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC<sup>8</sup> décrit dans les termes suivants les activités dont le Centre UNEVOC doit s'acquitter:

- créer, diriger et coordonner un réseau national d'appui à l'élaboration d'une politique nationale en matière d'EFTP
- élaborer et partager des pratiques innovantes d'EFTP
- participer au développement de ressources, aux services en ligne et à la fonction de carrefour d'informations du Centre international
- diffuser des messages et des publications relatives à l'EFTP
- faciliter le débat international sur l'EFTP
- organiser chaque année au moins une activité en lien avec l'EFTP<sup>9</sup>
- faciliter les activités de développement des capacités du Réseau UNEVOC et y participer

8 <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002229/222986e>

9 L'annexe 3, «Modèle indicatif de plan de travail biennal», présente des directives sur les types d'activités que les Centres UNEVOC devraient organiser en leur qualité de membres du Réseau UNEVOC.

- rendre compte des expériences pertinentes concernant l'EFTP, et les partager avec le Réseau
- participer à des processus de coopération transnationale
- mettre à jour les données utiles sur le portail du Réseau<sup>10</sup>.

## 2.3 Critères pour devenir Centre UNEVOC

Une institution candidate doit être une institution d'EFTP d'importance nationale dans un État membre de l'UNESCO. Elle devrait jouer un rôle majeur dans le développement de l'EFTP dans le pays et posséder le potentiel requis pour devenir un pivot national dans un contexte international et régional.

**Une institution candidate doit être une organisation de l'un des types suivants:**

- section, unité ou département d'EFTP du ministère de l'éducation ou d'un autre ministère compétent
- autorité/conseil/instance nationale d'EFTP
- centre d'excellence dans la recherche et l'élaboration des politiques d'EFTP
- centre d'excellence dans la mise en œuvre de l'EFTP
- organisation non gouvernementale (ONG) ou entreprise privée réputées encourageant l'EFTP et la formation aux compétences.

**Une institution candidate devrait disposer:**

- d'une infrastructure de base, y compris une entité physique spécifique pouvant accueillir un secrétariat/bureau UNEVOC

10 Le **Portail du Réseau** est un instrument en ligne mis à disposition par l'UNESCO-UNEVOC. Il présente un répertoire de tous les Centres UNEVOC avec leurs coordonnées de contact. Il fournit également des informations sur les manifestations et activités menées par les Centres UNEVOC (<http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=Reseau+UNEVOC++accueil&lang=fr>).

comme spécifié dans le rapport final du Comité consultatif international<sup>11</sup>

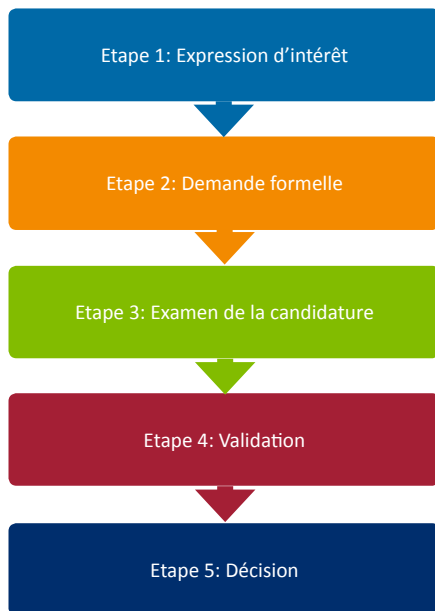
- de ressources humaines et financières spécifiques pour s'acquitter de sa nouvelle fonction de Centre UNEVOC et participer activement aux activités du Réseau UNEVOC.

Des informations complémentaires sur l'infrastructure physique et les ressources humaines figurent à la section 3.2, «Méthodes types de gestion d'un Centre UNEVOC».

<sup>11</sup> Le rapport final du Comité consultatif international, 4e session, Mars 10-12, 1997 annonce que la «cession du Centre UNEVOC dépend des conditions suivantes: ... que l'équipement et des facilités nécessaires pour l'accomplissement des fonctions» (<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001117/111732eo.pdf>).

## 2.4 Cinq étapes pour se joindre au Réseau UNEVOC

Pour se joindre au Réseau UNEVOC, une organisation doit parcourir les cinq étapes suivantes:





## Etape 1: Expression d'intérêt

Il y a trois options

- a. Une entité ou institution d'EFTP d'un État membre de l'UNESCO manifeste son intérêt pour l'adhésion au Réseau UNEVOC et informe l'UNESCO-UNEVOC; ou
- b. L'UNESCO-UNEVOC repère une institution assumant des fonctions essentielles en matière d'EFTP et l'invite à présenter une demande d'adhésion; ou
- c. Le gouvernement ou la Commission nationale pour l'UNESCO d'un État membre, ou bien un bureau hors Siège de l'UNESCO, prend l'initiative de désigner une institution, qui fait alors l'objet d'un suivi de la part de l'UNESCO-UNEVOC.

## Etape 2: Demande formelle

L'institution d'EFTP intéressée fournit son profil et les informations détaillées requises par le formulaire de candidature et transmet celui-ci à l'UNESCO-UNEVOC. Le formulaire de candidature est disponible sur demande.

## Etape 3: Examen de la candidature

L'UNESCO-UNEVOC examine le profil et les données figurant dans le formulaire de candidature et vérifie qu'ils satisfont aux critères et exigences d'admission au Réseau UNEVOC. Le coordonnateur de groupe de la région concernée est consulté. L'institution candidate peut être invitée à fournir des informations complémentaires.

## Etape 5: Décision

L'UNESCO-UNEVOC prend une décision finale sur la candidature validée. Si elle est acceptée, l'institution d'EFTP en question est alors officiellement enregistrée comme centre UNEVOC.

## Etape 4: Validation

L'UNESCO-UNEVOC s'adresse à la Commission nationale pour l'UNESCO<sup>12</sup> du pays où l'institution candidate est basée afin d'obtenir d'elle confirmation du profil et des données et validation de la demande d'admission au Réseau UNEVOC. L'UNESCO-UNEVOC peut consulter le (ou les) bureau(x) hors Siège de l'UNESCO concerné(s).

<sup>12</sup> Le Répertoire des Commissions nationales pour l'UNESCO peut être consulté à : <http://www.unesco.org/new/fr/member-states/member-states-information/directory-of-national-commissions/>

# Chapitre 3 : Établissement et gestion d'un Centre UNEVOC

Le chapitre 3 présente le processus de désignation d'un coordonnateur de Centre UNEVOC, des méthodes types de gestion d'un Centre UNEVOC et les rôles des principales parties prenantes avec les moyens de faire appel à elles.

Une fois admis au Réseau UNEVOC, le nouveau Centre UNEVOC pourra juger utile de passer en revue ses structures internes et ses relations externes pertinentes. Il s'agit d'assurer le succès de l'interaction, tant au sein de l'environnement national de l'EFTP que parmi le Réseau UNEVOC.

## 3.1 Désignation du coordonnateur d'un Centre UNEVOC

En vue de l'interaction au sein du Réseau UNEVOC, le Centre UNEVOC est appelé à désigner un coordonnateur du Centre qui sera nommé par la direction de l'institution en question. Le Centre devrait choisir un coordonnateur capable de s'acquitter des tâches suivantes:

- élaborer un **plan de travail**<sup>13</sup> biennal, le transmettre à l'UNESCO-UNEVOC et assurer le suivi de sa mise en œuvre;
- Veiller à la mise en place du plan biennal du Centre et soumettre un **rapport d'avancement** à l'UNESCO-UNEVOC.
- assurer une interaction régulière avec les autres membres du Réseau UNEVOC. Ceci inclut la fourniture d'informations et de documents pertinents en matière d'EFTP;
- entretenir les relations avec les parties prenantes nationales concernées, en assurant une réaction rapide du Centre face aux problèmes et la réalisation des objectifs généraux du Centre UNEVOC;
- établir et entretenir un réseau de parties prenantes nationales en matière d'EFTP;

<sup>13</sup> L'annexe 3, «Modèle indicatif de plan de travail biennal», présente des directives sur les types d'activités que les Centres UNEVOC devraient organiser en leur qualité de membres du Réseau UNEVOC.

- assurer une diffusion adéquate de toutes informations et de tous documents reçus et faire en sorte qu'ils soient transmis aux destinataires les plus appropriés dans le pays;
- actualiser régulièrement le profil et les coordonnées de contact du Centre UNEVOC;
- fournir en tant que de besoins des informations à son institution et à l'UNESCO-UNEVOC;
- faciliter et coordonner toutes les activités du Centre UNEVOC.
- Intégrer et communiquer avec les commissions nationales pour l'UNESCO.

La maîtrise de l'anglais devra peut être être prise en compte dans la désignation du coordonnateur d'un Centre UNEVOC, puisqu'il s'agit de la langue utilisée par l'UNESCO-UNEVOC. Tout en faisant de notre mieux avec les ressources dont nous disposons, ce n'est qu'à titre restreint que nous pouvons communiquer dans les autres langues de l'ONU. Certains attributs personnels tels que la motivation et l'esprit d'initiative devraient être considérés comme des atouts supplémentaires.

Les coordonnateurs des Centres UNEVOC assument généralement aussi d'autres obligations et responsabilités dans leurs institutions d'EFTP. Les tâches liées au Réseau UNEVOC viennent souvent s'ajouter aux autres fonctions du coordonnateur.

### 3.2 Méthodes types de gestion d'un Centre UNEVOC

Il n'existe pas de méthode universelle pour la gestion d'un Centre UNEVOC. Chaque institution d'EFTP possède normalement déjà une structure de gestion et un comité consultatif. Il se peut que la structure existante soit en mesure d'assumer la nouvelle fonction de Centre UNEVOC, mais l'institution peut aussi décider de modifier ou de compléter sa structure de gestion.

Une démarche avisée peut consister à mettre en place une équipe d'experts des disciplines et domaines de travail pertinents de l'institution d'EFTP. Une répartition transparente des tâches et des responsabilités contribuera à simplifier l'interaction aux niveaux national et international.

En fonction de la structure de l'institution d'EFTP et de la répartition des responsabilités, il pourra être utile de mettre en place un groupe de pilotage. Celui-ci pourrait aussi comprendre des parties prenantes d'autres entités nationales intervenant dans l'EFTP, par exemple ministère du travail, employeurs et syndicats, institutions de recherche, organismes de formation des enseignants et formateurs, associations professionnelles, sources potentielles de financement, autres Centres UNEVOC du pays.

### Ressources humaines

Pour s'acquitter de ses tâches, un Centre UNEVOC a besoin de ressources humaines. Ces tâches peuvent aller des fonctions de direction aux activités informatisées, de la gestion de ressources matérielles et financières à la coordination du personnel. Il est capital pour la bonne gestion d'un Centre UNEVOC de disposer de personnel qualifié apte à s'acquitter de ces tâches pour satisfaire aux engagements du Centre UNEVOC.

Lorsqu'un Centre UNEVOC est désigné et agréé, il ne s'agit normalement pas d'une institution d'EFTP qui vient de voir le jour. Il s'agit plutôt d'une institution existante qui verra cette fonction s'ajouter à celles qu'elle assume déjà. Il peut donc être judicieux de reconsidérer les descriptions de postes et les profils de tâches du personnel en place et d'examiner les capacités, les points forts et le mandat de l'institution. Dans de nombreux cas, des changements et ajouts mineurs permettront de répondre aux besoins d'un Centre UNEVOC.

## **Orientation et formation des collègues et partenaires**

Lorsqu'une institution d'EFTP assume la fonction de Centre UNEVOC, il se peut que certains de ses membres ne connaissent guère les spécificités, les rôles, les fonctions, les instruments et les ressources qui caractérisent le Réseau UNEVOC. Une mise au courant initiale sera donc utile tant pour le personnel déjà en place que pour les nouveaux venus.

Un Centre UNEVOC est rattaché à une institution nationale d'EFTP existante. La première priorité consiste donc à faire en sorte que tous les responsables et services concernés soient bien informés du Réseau UNEVOC, de ses activités et de sa fonction. Les collègues devraient être conscients des synergies potentielles. Ils devraient, lorsque cela est opportun, participer aux activités et aux services en ligne de l'UNESCO-UNEVOC.

Dans certains cas, des voyages d'étude et des stages dans d'autres Centres UNEVOC ou au Centre international UNESCO-UNEVOC pourront être envisagés.

## **Infrastructure matérielle**

Toute institution d'EFTP dispose normalement de bureaux. Mais lorsqu'elle prend en charge sa nouvelle fonction de Centre UNEVOC, il est souhaitable d'avoir un espace spécifique – un bureau ou une partie d'un bureau – où les fonctions du Centre pourront être assumées et qui rendra manifeste le fait qu'il s'agit maintenant d'un Centre UNEVOC (par ex. en affichant la bannière du réseau UNEVOC). Cet espace servira de point de contact pour les spécialistes nationaux et locaux de l'EFTP à la recherche d'orientations et d'informations. Il incitera les spécialistes nationaux à apporter une contribution aux publications et au matériel promotionnel.

## **Ressources de communication**

Tout comme il faut qu'une infrastructure matérielle appropriée soit disponible, il sera nécessaire de communiquer avec une communauté virtuelle au niveau tant national qu'international. Il pourra falloir étendre ou moderniser les ressources de communication, par exemple matériels informatiques et logiciels, accès Internet et espace en ligne.

## **Accès aux informations documentaires**

Pour être pleinement opérationnels, il faut que les Centres UNEVOC puissent accéder en toute facilité aux informations documentaires relatives à l'EFTP existant dans le pays tout aussi bien qu'à l'étranger. Une option pourra consister à établir des liens avec un centre de documentation, un institut de recherche ou un organisme similaire possédant déjà de telles informations documentaires. De leur côté, les Centres UNEVOC peuvent être à même de faire bénéficier le centre de documentation de ressources supplémentaires obtenues par l'intermédiaire du Réseau UNEVOC. Les documents au format numérique sont souvent privilégiés.

## **Budget**

Un Centre UNEVOC doit prévoir d'affecter des ressources financières à ses activités. Leur volume dépendra de l'ampleur prévue des activités. Il pourra falloir que le budget couvre par exemple: équipements d'information et de communication, accès Internet, espace en ligne, services de traduction, formation du personnel, réunions de parties prenantes nationales du Réseau UNEVOC, frais de déplacement en vue de la participation à certaines activités de l'UNEVOC.

Lors de la mise en place d'un Centre UNEVOC, son coordonnateur pourra vouloir dresser une liste des équipements requis et opérer une comparaison avec les équipements existant déjà dans l'institution. La section 5.1, «Mobiliser des ressources à l'appui du Centre UNEVOC» présente des informations complémentaires sur la mobilisation de ressources.

### 3.3 Interaction avec les parties prenantes

Les Centres UNEVOC sont encouragés à entretenir des contacts avec diverses parties prenantes de l'EFTP. Il s'agira surtout de celles qui figurent ci-dessous.

#### Les institutions d'EFTP et le secteur privé à l'échelle nationale.

La mission d'un centre UNEVOC est de contribuer à l'amélioration de la qualité et des standards de l'EFTP dans son pays. Les institutions nationales d'EFTP et le secteur privé figurent donc parmi ses principaux partenaires. Dans beaucoup de pays, les employeurs et leurs organisations (incluant les chambres de commerce et de l'industrie, ainsi que les syndicats) jouent un rôle actif dans la définition de la demande et de l'offre de formation. Pour permettre l'amélioration d'un système national d'EFTP, il est essentiel de renforcer, à l'échelle du pays, les connections entre les institutions d'EFTP, ainsi que de faciliter le dialogue entre tous les décideurs d'importance nationale, qu'ils soient du secteur public ou privé.

C'est pourquoi un centre UNEVOC doit travailler en étroite collaboration avec les acteurs clés de l'EFTP de son pays, afin de mieux cerner les besoins et les demandes en formation propres à son contexte national. En organisant réunions et débats ciblés, un centre UNEVOC peut faciliter le dialogue politique et l'intégration de tous les acteurs. La section 5.2 offre des informations complémentaires sur comment atteindre les parties prenantes à l'échelle nationale.

#### La Commission nationale pour l'UNESCO

Les Commissions nationales pour l'UNESCO sont instituées par les États membres aux fins d'associer leurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au travail de l'UNESCO. En vertu de l'article VII de l'Acte constitutif de l'UNESCO<sup>14</sup>, elles devraient comprendre

<sup>14</sup> L'Acte constitutif de l'UNESCO peut être consulté à : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=15244&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

les principaux organes du pays chargés de l'éducation, de la science et de la culture.

Il est capital que la Commission nationale pour l'UNESCO soit bien informée à tout moment des activités nationales des Centres UNEVOC ainsi que de la participation nationale aux activités de l'UNESCO-UNEVOC. Aussi les coordonnateurs des Centres UNEVOC doivent-ils rester en contact avec leurs Commissions nationales pour l'UNESCO afin de les informer régulièrement des activités du Centre UNEVOC et d'examiner comment ils peuvent renforcer leur coopération avec elles.

Le secrétariat de l'UNESCO-UNEVOC peut au besoin apporter un soutien pour la communication avec les Commissions nationales pour l'UNESCO.<sup>15</sup>

#### Bureaux hors Siège de l'UNESCO

L'UNESCO est une organisation qui entretient des bureaux hors Siège<sup>16</sup>, des instituts et des centres dans de nombreux pays. Les coordonnateurs des Centres UNEVOC peuvent désirer savoir s'il existe de tels organismes dans leur propre pays et dans quelle mesure leurs domaines de travail sont en relation avec l'EFTP.

#### Autres partenaires et structures de soutien

Le rôle dévolu aux Centres UNEVOC est celui de moteurs proactifs de l'innovation dans l'EFTP. Les Centres UNEVOC sont encouragés à entretenir des relations avec les parties prenantes de l'EFTP relevant de différents secteurs, notamment:

- **Associations, Centres et Clubs UNESCO<sup>17</sup>:** il s'agit de groupes de volontaires d'âges et de statuts socioprofessionnels variés, de militants bénévoles au service des idéaux de l'UNESCO. Le coordonnateur du

<sup>15</sup> Les Commissions nationales pour l'UNESCO sont présentées à : <https://fr.unesco.org/countries/commissions-nationales> et <http://www.unesco.org/new/fr/member-states/member-states-information/directory-of-national-commissions/>

<sup>16</sup> Les bureaux hors siège de l'UNESCO sont présentés à : <https://fr.unesco.org/about-us/tous-les-bureaux-par-region>.

<sup>17</sup> Le Répertoire des Clubs pour l'UNESCO peut être consulté à : <http://fr.unesco.org/countries/associations-centres-clubs-unesco>

Centre UNEVOC peut désirer rechercher les potentiels de synergie entre le Centre UNEVOC et les Associations, Centres et Clubs UNESCO.

- **Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (résEAU)<sup>18</sup>**: il s'agit d'un réseau mondial rassemblant 10.000 institutions éducatives de 181 pays. Les institutions membres (écoles maternelles et primaires, établissements d'enseignement secondaire et professionnel, et institutions de formation des enseignants) œuvrent concrètement au soutien de la compréhension internationale, de la paix, du dialogue interculturel, du développement durable et de la qualité de l'éducation. Il peut être utile de consulter la liste des membres du résEAU en raison des effets de synergie susceptibles d'apparaître.
- **Programme UNITWIN/Chaires UNESCO<sup>19</sup>**: ce programme promeut la coopération et la mise en réseau internationales des universités afin de renforcer les capacités des établissements grâce au partage des connaissances et aux travaux menés en collaboration. Les Chaires et les Réseaux se sont transformés en pôles d'excellence et d'innovation aux niveaux régionaux. Ils contribuent également au renforcement de la coopération Nord-Sud-Sud. le Programme rassemble plus de 650 établissements de 124 pays. Là aussi, il peut être utile de consulter la liste des Chaires UNESCO en raison des effets de synergie susceptibles d'apparaître en matière d'EFTP. susceptibles d'apparaître en matière d'EFTP

- **Partenaires de coopération au développement bilatéraux et multilatéraux s'intéressant à l'EFTP**: ils peuvent fournir différents types de soutien, et les coordonnateurs des Centres UNEVOC peuvent désirer contacter certains partenaires pour déterminer les perspectives de collaboration.

<sup>18</sup> Information sur le réseau des écoles associées de l'UNESCO <http://www.unesco.org/new/en/education/networks/global-networks/aspnet/>

<sup>19</sup> Liste des chaires <http://en.unesco.org/unitwin-unesco-chairs-programme>



Interaction avec les parties prenantes

# Les voix des membres du Réseau

*Grâce aux rencontres organisées avec l'aide de l'UNEVOC, nous avons pu découvrir de nouveaux partenaires dans les pays arabes, avec lesquels nous avons pu échanger et enrichir nos expériences en matière d'enseignement technique et d'insertion professionnelle. Par ailleurs, durant ces dernières années, l'ENSET a eu l'honneur de bénéficier d'interventions de l'UNEVOC... à l'appui de nos activités, par exemple au niveau des partenariats public-privé, du développement durable et de l'entrepreneuriat.*

**Larbi Bellarbi**

*ancien Directeur  
École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), Université Mohammed V Souissi, Rabat  
Maroc*

*L'Institut national de l'apprentissage (INA) a organisé conjointement avec l'UNESCO-UNEVOC des activités régionales visant à mettre en commun des pratiques prometteuses dans les domaines stratégiques de l'éducation et du travail. C'est là un excellent exemple de la façon dont l'INA et l'UNESCO-UNEVOC œuvrent ensemble pour créer une plate-forme d'échange de pratiques novatrices et durables.*

**Fernando Rodriguez Araya**

*Responsable  
Coopération externe consultative, National Institute of Learning (INA)  
Costa Rica*

*Je voudrais par le présent message dire merci aux responsables de notre organisation commune, l'UNESCO-UNEVOC. Notre établissement a bénéficié des années durant du service de cette importante institution. Les documents produits par l'UNEVOC à l'attention des Centres répartis à travers les cinq continents nous ont permis de savoir que:*

- 1) nous ne sommes pas seuls à porter le poids de l'EFTP*
- 2) on n'arrête pas le progrès, même dans les situations les plus difficiles, comme c'est le cas de la plupart de nos Centres, surtout en Afrique*
- 3) le meilleur moyen pour réussir dans ce domaine spécifique, voire complexe, est que la solidarité joue pleinement son rôle*
- 4) la diffusion du Répertoire du Réseau UNEVOC donne à chaque Centre membre l'opportunité d'afficher son «identité» dans un univers mondialisé*
- 5) le «UNEVOC Centre award» qui nous a été décerné est plus qu'une distinction honorifique; c'est plutôt une invite à travailler, à persévérer, car tout le monde sait que notre tâche n'est pas facile.*

**Michel K. Kabre**

*Directeur  
Collège privé d'enseignement technique (CPET)  
Burkina Faso*

*L'UNESCO-UNEVOC a su faire avancer l'EFTP sur l'agenda des Nations Unies et organiser très efficacement le Réseau UNEVOC.*

**Roland Bernecker**

*Secrétaire général  
Commission nationale allemande pour l'UNESCO  
Allemagne*



Une étroite coopération avec l'UNESCO-UNEVOC à Bonn a permis à notre organisation de réaliser un certain nombre de projets intéressants visant à réformer l'EFTP au Kazakhstan de même que dans d'autres pays d'Asie centrale. Le projet Équipe mobile de formation (MTT, 2001) nous a mis à même de nous familiariser avec l'expérience directe de la modernisation de la gestion de la qualité de l'EFTP en Australie et en Thaïlande ... Le projet MTT nous a fait comprendre que nous devrions nous attacher à élaborer une nouvelle approche de la gestion de la qualité plutôt que de simplement la contrôler.

**Shaizada Tasbulatova**

Directrice

« Progrès » – Association « Éducation pour tous au Kazakhstan »

Bureau national Tempus  
Kazakhstan

L'institut central de l'enseignement professionnel et technique (CIVTE) est l'un des premiers Centres UNEVOC à avoir été mis en place. Il a participé pendant de longues années aux activités organisées par l'UNEVOC, a signé des protocoles d'accord bilatéraux avec plusieurs autres Centres membres de l'UNEVOC et mené des projets de recherche coopérative. Par ces activités, le CIVTE a fait la connaissance de nombreux experts en EFTP d'autres pays, élargi ses filières d'échange d'informations sur l'EFTP et renforcé la compréhension mutuelle entre la Chine et d'autres pays du monde.

**Liu Yufeng**

Professeur de recherche

Directeur de la Division de coopération internationale et de recherche comparative en éducation  
Institut central de l'enseignement professionnel et technique (CIVTE), Ministère de l'éducation  
République populaire de Chine

Agence australienne de pointe assumant la responsabilité du partage en réseau des informations sur l'EFTP dans la région Asie-Pacifique, le NCVER considère l'UNEVOC comme un important vecteur de compréhension des systèmes de formation des États membres ainsi que de mise en commun des expériences et des pratiques.

**Tom Karmel**

ancien Directeur

National Centre for Vocational Education Research (NCVER)  
Australie

Je tiens à encourager tous les Centres UNEVOC des États membres à rester par l'intermédiaire de leurs Commissions nationales pour l'UNESCO en contact avec le Centre international en ce qui concerne divers aspects de l'EFTP; il s'agit d'établir une base solide pour répondre aux nouvelles exigences, notamment en matière de développement socio-économique et de moyens de subsistance productifs et durables, auxquelles l'EFTP doit faire face. Tous devraient exploiter cette ressource.

**John Simiyu**

Professeur d'enseignement technologique  
Département d'enseignement technologique  
Chepkoilel University College  
Kenya

Il y a un certain temps déjà que le MITD est membre de l'UNEVOC. Et nous sommes convaincus que la coopération en réseau est l'un des piliers qui vont faire progresser l'EFTP. L'EFTP est toutefois un domaine excessivement vaste, et il est capital que ceux qui ont mis au point des bonnes pratiques les mettent à la portée de ceux qui en sont encore à l'examen des possibilités. La coopération en réseau par le e-Forum est l'un des moyens de le faire. On ne saurait trop féliciter l'UNESCO d'avoir créé un tel réseau, qui est actuellement la meilleure plateforme d'échange et de communication sur l'EFTP. Merci à l'UNESCO.

**Roland Dubois**

ancien Directeur

Mauritius Institute of Training and Development (MITD)  
Maurice

# Chapitre 4: Plan de travail, rapport d'avancement, et suivi et évaluation

Le chapitre 4 guide les Centres UNEVOC en ce qui concerne les mécanismes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de leur propre travail. Il précise également les clauses de reconduction et de résiliation figurant dans la Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC.

## 4.1 Plan de travail biennal

L'élaboration d'un plan de travail permet à un Centre UNEVOC de formuler un plan d'action spécifique et de déterminer ses activités sur une base périodique en conformité avec son objectif général de participation au Réseau UNEVOC. Le plan devrait s'inscrire dans la stratégie de l'UNESCO en matière d'EFTP.<sup>20</sup> Un plan de travail devrait fixer des objectifs et des mécanismes de mise en œuvre susceptibles de suivi et dont les résultats seront diffusés sur le Réseau UNEVOC afin de présenter les bonnes pratiques d'EFTP

dans le pays. Un plan de travail peut faire état d'activités à mener au niveau national ainsi que d'initiatives ou de contributions prévues au niveau international. Lors de la phase initiale, le plan de travail peut se situer à un niveau modéré. Les années suivantes, il sera possible de se baser sur les expériences antérieures et d'élargir la gamme des activités.

Un mécanisme approprié de suivi des résultats escomptés contribuera à améliorer à terme les résultats.

Le plan de travail d'un Centre UNEVOC devrait:

- stipuler les besoins spécifiques du pays en matière d'EFTP
- décrire les interventions du Centre UNEVOC destinées à répondre à ces besoins
- préciser les principaux partenaires/parties prenantes (le cas échéant) auxquels le Centre UNEVOC prévoit de faire appel dans le cadre de ces interventions

<sup>20</sup> Plus d'informations sur la stratégie de l'UNESCO en matière d'EFTP: <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/education-building-blocks/technical-vocational-educationand-training-tvet/strategy/>

- indiquer les objectifs de ces interventions et les résultats escomptés
- expliquer les types d'actions que le Centre UNEVOC prévoit de mener au niveau international
- expliquer les moyens budgétaires requis et les sources de financement
- indiquer comment la performance du Centre UNEVOC sera suivie et évaluée.

En élaborant le plan de travail initial d'un Centre UNEVOC, il conviendra de rester réaliste et de ne pas s'assigner des tâches excessives. L'intégration au réseau peut susciter beaucoup d'enthousiasme dans un premier temps. Cependant, si les résultats ne sont pas à la hauteur des promesses, l'intérêt suscité par l'UNEVOC risque de retomber. Un plan modéré présentant un bon taux d'exécution peut être plus prometteur qu'un plan très ambitieux dont le taux d'exécution est faible. L'annexe 3, «Modèle indicatif de plan de travail biennal», présente des lignes directrices sur les types d'interventions/activités que les Centres UNEVOC devraient organiser en leur qualité de membres du Réseau UNEVOC.

Par ailleurs, le plan de travail du Centre UNEVOC doit être élaboré en étroite concertation avec la communauté nationale de l'EFTP. Ceci permet d'éviter la duplication des activités et d'obtenir des effets de synergie.

Une fois finalisé, le plan de travail du Centre UNEVOC devrait être communiqué à l'UNESCO-UNEVOC, une copie étant transmise au coordonnateur de groupe concerné. Il revient au coordonnateur du Centre UNEVOC de réexaminer et d'actualiser à intervalles réguliers le plan de travail du centre, et d'en informer à chaque fois l'UNESCO-UNEVOC et le coordonnateur de groupe.

## 4.2 Rapport d'avancement et suivi

Les centres UNEVOC sont encouragés à rapporter leurs activités à intervalle régulier, en se référant à leur plan de travail biennal. Ce suivi les aidera à optimiser leurs activités, tant à l'échelle nationale qu'internationale, ainsi qu'à tirer le meilleur parti du réseau UNEVOC.

Sur la base de ce suivi, les centres UNEVOC doivent soumettre un rapport biennal à l'UNESCO-UNEVOC. Ce rapport obligatoire doit couvrir la période et les activités soumises dans leur plan biennal, et se limiter à leurs actions entreprises en tant que Centre UNEVOC. Eventuellement, des informations sur leur exposition régionale et internationale, sur des travaux de recherches, des partenariats, ou sur tout autre action entreprise dans le contexte du réseau UNEVOC, peuvent être ajoutées.

En plus du rapport biennal, les centres UNEVOC sont encouragés à partager avec l'UNESCO-UNEVOC un rapport annuel d'avancement. Ce rapport annuel optionnel, tout comme le rapport biennal obligatoire, sont des outils précieux pour l'UNESCO-UNEVOC. Ils permettent d'identifier les besoins auxquels la communauté internationale peut apporter des réponses. Ils fournissent également des références solides pour le développement des services et des programmes de l'UNESCO-UNEVOC, et l'aide ainsi à faire progresser l'EFTP dans tous les Etats membres de l'UNESCO. Ces rapports seront également précieux lors de l'évaluation du réseau UNEVOC.

## 4.3 Cycles d'adhésion

L'adhésion au réseau UNEVOC s'articule en cycles de 4 ans, un cycle couvrant deux plans de travail biennaux.

Comme décrit dans la Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC, tous les centres UNEVOC sont établis pour une période initiale de quatre ans, avec clause de reconduction si performances satisfaisantes et consentement mutuel. Une candidature d'adhésion peut être soumise à tout moment du cycle. Le temps

d'adhésion d'un nouveau centre peut ainsi légèrement varier, afin d'être harmonisé avec le cycle général du réseau UNEVOC.

#### 4.4 Clauses de reconduction et clause d'expiration

La reconduction s'effectue par un échange de lettres entre l'UNESCO-UNEVOC et le Centre UNEVOC. Le Centre UNEVOC concerné envoie à l'UNESCO-UNEVOC une demande de reconduction de son statut. La reconduction du statut est largement tributaire de l'évaluation du travail effectué par le Centre UNEVOC.

Lorsque les Centres UNEVOC ne s'acquittent pas d'un niveau minimum d'activités et des responsabilités inhérentes à leur statut, l'UNESCO-UNEVOC peut décider, en concertation avec les CCC et la Commission nationale pour l'UNESCO concernée, de ne pas reconduire leur statut. La non-reconduction peut notamment être prononcée lorsque le Centre UNEVOC ne s'acquitte pas des obligations visées à la section 2.2.

# Chapitre 5: Le Centre UNEVOC en action

Le chapitre 5 informe les Centres UNEVOC de la meilleure façon de s'acquitter de leur mission, bénéficier au mieux des échanges et de la coopération internationaux et renforcer leur impact au niveau national ou régional.

## 5.1 Mobiliser des ressources à l'appui du Centre UNEVOC

La mobilisation de ressources étant capitale pour la bonne marche du Centre UNEVOC, le coordonnateur du Centre UNEVOC pourra être amené à rechercher des sources de financement et à examiner les possibilités de coopération avec des partenaires pertinents de son pays.

Il existe diverses sources potentielles de financement. Une option est par exemple le Programme de participation de l'UNESCO.<sup>22</sup> Parmi les autres options figurent les autorités locales et nationales, le secteur privé, et les sources de financement bilatérales et multilatérales. C'est ainsi que le guide *"Agencies for International Cooperation in TVET: A Guide to Sources*

<sup>22</sup> On trouvera des informations sur le Programme de participation à : <http://www.unesco.org/new/fr/member-states/mscontent/participation-programme/>

*of Information*"<sup>23</sup> présente notamment 22 agences nationales dans des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). S'il date de 2006 et n'a pas été actualisé depuis, il montre quels types d'agences de coopération internationale sont susceptibles de s'intéresser à une coopération avec des Centres UNEVOC de pays en développement.

## 5.2 Contribuer à l'amélioration du système national d'EFTP

### Établir des liens avec les parties prenantes nationales

Les Centres UNEVOC sont encouragés à examiner attentivement les structures nationales de gouvernance du système d'EFTP de leur pays, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé. Les prestataires privés et confessionnels d'EFTP peuvent jouer un rôle important. Il importe de prendre en compte l'EFTP dans l'économie formelle tout comme informelle.

<sup>23</sup> Plus d'information à l'adresse suivante : [http://www.unevoc.unesco.org/fileadmin/user\\_upload/pubs/DonorGuide.pdf](http://www.unevoc.unesco.org/fileadmin/user_upload/pubs/DonorGuide.pdf)

À partir d'un tel examen, les Centres UNEVOC devraient pouvoir repérer toute une série d'institutions, d'organisations, d'entreprises et de personnes qui, dans l'idéal, sont à la fois compétentes et influentes en matière d'EFTP dans le pays, et gérer de manière professionnelle la communication avec ces parties prenantes. Ils pourront à cet effet:

- créer une liste de diffusion (au besoin avec des sous-listes pour des groupes cibles spécifiques)
- retransmettre les informations documentaires pertinentes sur l'EFTP obtenues grâce au Réseau UNEVOC
- participer à des réunions d'experts en EFTP dans le pays
- faciliter l'accès aux informations documentaires disponibles dans d'autres langues au niveau international
- attirer l'attention des responsables, des experts et des parties prenantes de l'EFTP sur les manifestations de l'UNEVOC à l'étranger, en particulier dans la région ou le groupe de pays
- fournir la possibilité aux responsables, aux experts et aux parties prenantes de l'EFTP de diffuser et d'illustrer les expériences et bonnes pratiques nationales par l'intermédiaire du Réseau UNEVOC et des services en ligne de l'UNESCO-UNEVOC.

Il est également utile de tenir un registre registre d'experts en EFTP non seulement nationaux, mais également internationaux bien au courant de la situation du pays en matière d'EFTP. Si une telle liste existe déjà, le Centre UNEVOC pourra vouloir l'utiliser en tant que de besoin et y apporter sa contribution. Ce type de liste rendra service aux partenaires tant nationaux qu'internationaux lorsque surviendra une demande de conseil ou d'expertise.

### **Faciliter la coopération en réseau**

Les Centres UNEVOC doivent mener un suivi attentif des échanges professionnels. À chaque fois qu'une discussion, un document ou une ressource du réseau apparaissent particulièrement pertinents pour leur pays, ils devraient en informer les responsables, les experts et les parties prenantes de l'EFTP. Les Centres UNEVOC disposent d'un accès facile à la coopération en réseau avec les Centres UNEVOC d'autres pays et d'autres régions du monde entier, et il leur est donc conseillé de faciliter et d'encourager la participation de leurs responsables, experts et parties prenantes de l'EFTP nationaux aux échanges internationaux.

Par ailleurs, l'UNESCO-UNEVOC organise diverses activités de renforcement des capacités afin de contribuer au développement de l'EFTP dans les États membres. L'UNESCO-UNEVOC favorise la participation des Centres UNEVOC à ces activités ainsi qu'à d'autres conférences, réunions et ateliers afin qu'ils prennent part au débat mondial et renforcent leurs propres capacités institutionnelles et individuelles.

### **5.3 Assumer des fonctions de plateforme d'échange et de partage des connaissances**

Les Centres UNEVOC participent au Réseau à deux titres: en premier lieu en tant que contributeurs, en second lieu en tant que bénéficiaires des contributions des autres participants, dans une multitude de contextes divers, notamment dans le développement des connaissances et la mise en commun des connaissances. Les Centres UNEVOC doivent s'engager à agir en fournissant, en recevant, et en partageant des connaissances. Les bénéficiaires peuvent devenir contributeurs et les contributeurs devenir bénéficiaires en découvrant la valeur de l'assimilation de bonnes pratiques d'EFTP venant d'autres pays ou régions.

Avec l'aide active des membres du Réseau, l'UNESCO-UNEVOC fournit toute une gamme de ressources, produits et services de gestion des connaissances. Leur but est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des Centres UNEVOC.

Parmi ces ressources, produits et services figurent ceux présentés ci-dessous.

### Le Portail du Réseau

Le Portail du Réseau est un instrument en ligne mis à disposition par l'UNESCO-UNEVOC. Il présente un répertoire de tous les Centres UNEVOC avec leurs coordonnées de contact. Il fournit également des

informations sur les manifestations et activités menées par les Centres UNEVOC ([www.unevoc.unesco.org/networkportal](http://www.unevoc.unesco.org/networkportal)).

- Les Centres UNEVOC doivent actualiser régulièrement leurs coordonnées dans le Répertoire et diffuser informations et actualités par l'intermédiaire du Portail du Réseau.

### Base de données sur l'EFTP dans le monde

#### World TVET Database



La base de données sur l'EFTP dans le monde est un référentiel en ligne mis à disposition par l'UNESCO-UNEVOC. Elle vise à fournir en un seul et même endroit des informations concises, fiables et d'actualité sur les systèmes

d'EFTP du monde entier ([www.unevoc.unesco.org/worldtvetedatabase](http://www.unevoc.unesco.org/worldtvetedatabase)).

- Les Centres UNEVOC doivent faire en sorte que les informations relatives au système d'EFTP de leur pays soient accessibles et à jour. Le Centre peut soit répondre à un questionnaire de l'UNESCO-UNEVOC sur le système d'EFTP de son pays, soit réviser et valider un projet de rapport sur le système d'EFTP fourni par l'UNESCO-UNEVOC.

### La base de données des pratiques prometteuses d'EFTP

La base de données des pratiques prometteuses a pour objectif de faire connaître des pratiques novatrices établies – des succès – qui ont fait leurs preuves et ont un fort effet de promotion de l'EFTP, que ce soit dans un sous-secteur spécifique de l'EFTP ou au niveau local, régional ou national ([www.unevoc.unesco.org/promisingpractices](http://www.unevoc.unesco.org/promisingpractices)).

- Les Centres UNEVOC sont appelés à soumettre des pratiques prometteuses à ajouter à cette base de données.

#### Promising Practices



### Le e-Forum

Le e-Forum est une communauté virtuelle d'experts en EFTP du monde entier qui mettent en commun informations et connaissances sur différents aspects de l'EFTP. Le e-Forum organise également des conférences virtuelles encadrées où un animateur facilite des discussions ciblées sur des thèmes cruciaux pour le développement de l'EFTP ([www.unevoc.unesco.org/e-forum](http://www.unevoc.unesco.org/e-forum)).

#### e-FORUM



- Les Centres UNEVOC sont encouragées à s'inscrire au e-Forum et à participer activement aux conférences virtuelles. Les coordonnateurs des Centres UNEVOC sont également encouragés à suggérer des thèmes à traiter dans le cadre de conférences virtuelles ([www.unevoc.unesco.org/virtual-conference](http://www.unevoc.unesco.org/virtual-conference)).

## Glossaire TVETipedia

### TVETipedia Glossary



[unesco.org/tvetipediaglossary](http://unesco.org/tvetipediaglossary)

- « Les centres UNEVOC sont encouragés à contribuer à ce glossaire en y soumettant termes, définitions ainsi qu' en partageant des articles pertinents sur la terminologie de l'EFTP.

Le glossaire TVETipedia est un glossaire de termes couramment utilisés au niveau mondial dans le domaine de l'EFTP. Il fournit des définitions et des informations de référence provenant de diverses sources fiables ([www.unevoc.unesco.org/tvetipediaglossary](http://www.unevoc.unesco.org/tvetipediaglossary))

### Publications



L'UNESCO-UNEVOC tient un programme de publications, la plupart de ces dernières étant disponibles en ligne ou sous forme imprimée sur demande auprès des membres du Réseau. L'UNESCO-UNEVOC gère également une bibliothèque en ligne composée d'une vaste gamme de publications spécialisées sur l'EFTP ([www.unevoc.unesco.org/publications](http://www.unevoc.unesco.org/publications)).

Il est attendu des Centres UNEVOC qu'ils fournissent des services similaires au niveau national. S'il existe déjà une plate-forme nationale d'information sur l'EFTP, les Centres

UNEVOC devraient établir un lien avec elle. S'il n'y en a pas encore, les Centres UNEVOC sont fortement encouragés à en créer une. Le Secrétariat de l'UNESCO-UNEVOC peut sur demande fournir des conseils sur l'établissement de ces fonctions de plate-forme d'information.

## 5.4 Assurer la visibilité du Centre UNEVOC

Le Centre UNEVOC devrait assurer la promotion de ses activités et de ses services auprès des responsables, experts et parties prenantes de l'EFTP au niveau national et local. Il pourra à cet effet:

- aménager à proximité de ses locaux un espace physique de présentation et d'information pour permettre aux responsables, experts et parties prenantes de l'EFTP ainsi qu'aux visiteurs de bénéficier des informations et des services fournis par l'UNESCO-UNEVOC
- concevoir et réaliser un stand d'exposition UNEVOC pouvant être utilisé lors de manifestations, et participer de manière active et visible aux manifestations nationales d'EFTP telles que conférences, expositions et salons de l'emploi
- attirer l'attention des médias locaux et nationaux (presse écrite, radiodiffusée, télévisée et en ligne) sur les activités du Réseau UNEVOC
- gérer un site web en langue(s) locale(s) fournissant des informations sur l'UNEVOC dans le contexte des besoins du pays
- diffuser du matériel promotionnel: prospectus, affiches, présentations PowerPoint.



## Site web et bannière UNEVOC

Pour faciliter aux responsables, experts et parties prenantes de l'EFTP l'accès aux informations, les Centres UNEVOC sont encouragés à créer un site web dans leur langue locale.

L'UNESCO-UNEVOC met à disposition une bannière de membre du Réseau UNEVOC existant dans toutes les langues de l'ONU, que les Centres UNEVOC peuvent afficher sur leur site web ou intégrer dans leur signature de courriel: [www.unevoc.unesco.org/networkbanner](http://www.unevoc.unesco.org/networkbanner). La bannière doit toujours renvoyer au site de l'UNESCO-UNEVOC.



La bannière du réseau UNEVOC

### 5.5 Lancer et mener des recherches

Les Centres UNEVOC ont accès aux connaissances sur l'EFTP dans leur propre pays, mais également par l'intermédiaire du Réseau UNEVOC. Ceci met les coordonnateurs des Centres UNEVOC à même de cerner quels besoins et quelles lacunes la recherche présente au niveau national. Grâce à leur accès à l'expertise et aux informations documentaires disponibles à l'échelon international, les coordonnateurs des Centres UNEVOC pourront combler certaines des lacunes nationales en déterminant les ressources d'expertise disponibles ailleurs. Inversement, les Centres UNEVOC pourront vouloir faire part, via le Réseau UNEVOC, de leurs besoins en matière de recherche à la communauté internationale de l'EFTP, déclenchant ainsi des efforts de recherche au niveau régional ou international.

# Annexes

## Annexe 1: Historique du Centre international UNESCO-UNEVOC

Cet exposé chronologique présente certains des jalons qui ont marqué le Réseau UNEVOC depuis ses racines jusqu'à la Stratégie globale pour les partenariats.

### ● avril 1987

Au premier Congrès international de l'UNESCO sur le développement de l'éducation technique et professionnelle à Berlin, République démocratique allemande, les participants suggèrent de dresser un plan d'action pour le développement de l'enseignement technique et professionnel et demandent à l'UNESCO de soutenir l'établissement d'un centre international de recherche et développement sur l'enseignement technique et professionnel

### ● novembre 1989

La 25<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO adopte la Convention sur l'enseignement technique et professionnel

La 25<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO invite le Directeur général à mener une étude de faisabilité sur l'établissement d'un Centre international pour l'enseignement technique et professionnel

### ● février 1991

Finalisation de l'«Étude de faisabilité sur la création d'un Centre international d'enseignement technique et professionnel»

### ● 1993

Phase initiale de la création d'un Réseau UNEVOC mondial

### ● 1996-1997

Évaluation externe du Projet UNEVOC. Il est préconisé de poursuivre et de réviser le statut du projet UNEVOC

### ● mars 1997

À sa 4<sup>ème</sup> session, le Comité consultatif international de l'UNEVOC préconise une décision de la Conférence générale pour conférer au Projet UNEVOC un statut plus permanent



Colin Power, ADG/ED de l'UNESCO, et Hans Kröner, fondateur de l'UNEVOC, inaugurant l'unité UNEVOC en septembre 1993.

### ● novembre 1991

La 26<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO autorise le Directeur général à lancer un Projet international sur l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)

### ● juillet 1992

L'UNESCO et l'Allemagne signent un accord sur le Projet international de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC)

### ● mars 1993

L'unité de mise en œuvre de l'UNEVOC devient opérationnelle à Berlin, Allemagne

## e-FORUM UNESCO-UNEVOC

Liste de diffusion pour les experts de l'EFTF

### ● novembre 1997

La 29<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO décide d'établir un Programme à long terme pour l'enseignement technique et professionnel à partir de l'an 2000

### ● septembre 1998

Lancement du forum de messagerie électronique de l'UNESCO-UNEVOC (e-Forum)

### ● avril 1999

Deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, Corée du Sud. L'Allemagne propose d'accueillir un Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels en Allemagne

Koichiro Matsuura, DG de l'UNESCO et Edelgard Bulmahn, du Ministère Fédéral de l'Éducation et de la Recherche, signent l'accord sur l'hébergement du Centre International UNESCO-UNEVOC le 12 juillet 2000.



### ● novembre 1999

La 30<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO autorise le Directeur général à établir un Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels à Bonn, Allemagne

### ● juillet 2000

L'UNESCO et le gouvernement allemand signent un accord de siège pour l'UNEVOC

### ● septembre 2000

Le Centre international UNESCO-UNEVOC devient opérationnel à Bonn, Allemagne



### ● avril-mai 2005

Évaluation externe du Centre international UNESCO-UNEVOC



### ● avril 2009

Le Conseil exécutif de l'UNESCO approuve la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP 2010–2015

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable adopte la Déclaration de Bonn de 2009

### ● mai 2012

Le troisième Congrès international sur l'EFTP, tenu à Shanghai, République populaire de Chine, adopte le Consensus de Shanghai



Réunion internationale  
d'experts de l'EFTP de l'UNESCO  
à Bonn, 2004



## ● novembre 2001

La 31<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO adopte la «Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel»

## ● avril 2002

Le Centre international UNESCO-UNEVOC est officiellement inauguré



## ● octobre 2004

La Réunion internationale d'experts de l'UNESCO «Apprendre pour le travail, la citoyenneté et la durabilité», Bonn, Allemagne, adopte la Déclaration de Bonn de 2004



## ● juillet 2013

Le Conseil exécutif de l'UNESCO classe l'EFTP parmi ses principales priorités budgétaires en matière d'éducation

## ● septembre 2013

La Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC est approuvée à la 192<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif (192EX/5.INF), puis adoptée par la Conférence générale à sa 37<sup>ème</sup> session.

## ● octobre 2014

Plus de 200 délégués venant de 65 Etats-membres de l'UNESCO se sont retrouvés lors du "Global Forum" au Campus de l'ONU à Bonn pour discuter de deux défis majeurs de l'Agenda pour le développement post-2015: Ouvrir l'emploi aux jeunes et atteindre le développement durable

## Annexe 2: Documents importants et références web

---

### Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP (2009)

Rapport du Directeur général de l'UNESCO sur un projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Document 181 EX/8.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001808/180869F.pdf>

Approuvée par le Conseil exécutif à sa 181<sup>ème</sup> session (2009)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001826/182664f.pdf>

---

### Stratégie globale pour les partenariats - Réseau UNEVOC (2013)

Au titre de la déclaration générale figurant dans le «Cadre directeur pour les partenariats stratégiques», la Stratégie globale pour les partenariats incluant le Réseau UNEVOC. Cette stratégie définit le cadre d'ensemble pour les partenariats et la coopération avec différents partenaires.

Approuvée par le Conseil exécutif à sa 192<sup>ème</sup> session (192EX/5.INF PARIS, 6 Septembre 2013) et par la Conférence générale à sa 37<sup>ème</sup> session (2013)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002229/222986f.pdf>

---

### Mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP (2011)

Mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Document 186 EX/43.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001922/192228f.pdf>

---

### Consensus de Shanghai (2012)

Recommandations du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels «Transformer l'EFTP: Construire des compétences pour le travail et la vie». Shanghai, République populaire de Chine, 14 au 16 mai 2012

[www.unesco.org/ulis/cgi-bin/ulis.pl?catno=217683&set=53EA31DA\\_3\\_288&gp=1&lin=1&ll=1](http://www.unesco.org/ulis/cgi-bin/ulis.pl?catno=217683&set=53EA31DA_3_288&gp=1&lin=1&ll=1)

### Le point sur Shanghai (2014)

Suivi du troisième Congrès international de l'UNESCO sur l'EFTP, mars 2014

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227059F.pdf>

---

### Enseignement et formation techniques et professionnels pour le vingt et unième siècle. Recommandations de l'UNESCO (2001)

Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001260/126050f.pdf>

---

### Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989)

Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)

Adoptée par la Conférence générale à sa vingt-cinquième session, Paris, 10 novembre 1989

<http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000846/084696f.pdf#page=242>

---

---

#### Déclaration de Bonn (2009)

Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, 31 mars-2 avril 2009, Bonn, Allemagne

[unesdoc.unesco.org/  
images/0018/001887/188799f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188799f.pdf)

#### Déclaration de Bonn (2004)

[www.unevoc.unesco.org/fileadmin/user\\_upload/  
pubs/SD\\_BonnDeclaration\\_f.pdf](http://www.unevoc.unesco.org/fileadmin/user_upload/pubs/SD_BonnDeclaration_f.pdf)

---

---

#### Projet de stratégie à moyen terme 37 C/4 2014-2021 (2013)

[http://unesdoc.unesco.org/  
images/0022/002200/220031f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002200/220031f.pdf)

---

## Annexe 3: Modèle indicatif de plan de travail biennal



Plan de travail biennal (20--/20--)		
A quels besoins d'EFTP propres au pays votre organisation répond-elle ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> </ol>	
Fournir une liste des activités que le Centre UNEVOC vise à mener chaque année en réponse aux besoins précédemment mentionnés.	Principale(s) activité(s) en 20__	Principale(s) activité(s) en 20__
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> </ol>
De quels domaines thématiques relèvent les activités susvisées?  Sélectionner parmi les domaines thématiques indiqués.	<input type="checkbox"/> Emploi des jeunes et développement des compétences <input type="checkbox"/> Éco-responsabilisation de l'EFTP <input type="checkbox"/> Les TIC dans l'EFTP <input type="checkbox"/> Égalité des sexes <input type="checkbox"/> Autres (spécifier ..... )	
Quels sont (le cas échéant) les principaux partenaires/parties prenantes auxquels le Centre UNEVOC prévoit de faire appel dans le cadre de ces interventions?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> </ol>	
Quels sont les objectifs de ces interventions et les résultats escomptés?  (si possible, énumération)	Objectifs:	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> </ol>	
	Résultats escomptés:	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> </ol>	
Quelles sont les actions que le Centre UNEVOC prévoit de mener aux niveaux régional et/ou international?		
Expliquer les moyens budgétaires requis et les sources de financement	Moyens budgétaires requis:	
	sources du financement:	
Quelles sont les mesures destinées au suivi et à l'évaluation de la performance de votre Centre UNEVOC?		

Télécharger le modèle ici: [www.unevoc.unesco.org/biennialworkplan](http://www.unevoc.unesco.org/biennialworkplan)



## Annexe 4: Sites web importants

---

Site de l'UNESCO - UNEVOC

[www.unevoc.unesco.org](http://www.unevoc.unesco.org)

---

Portail du Réseau

[www.unevoc.unesco.org/network](http://www.unevoc.unesco.org/network)

---

e-Forum UNESCO-UNEVOC

[www.unevoc.unesco.org/e-forum](http://www.unevoc.unesco.org/e-forum)

---

Conférences en ligne de l'UNESCO-UNEVOC

[www.unevoc.unesco.org/virtual-conference](http://www.unevoc.unesco.org/virtual-conference)

---

Base de données sur l'EFTP dans le monde

[www.unevoc.unesco.org/worldtvtdatabase](http://www.unevoc.unesco.org/worldtvtdatabase)

---

Publications

[www.unevoc.unesco.org/publications](http://www.unevoc.unesco.org/publications)

---

Bulletin UNESCO-UNEVOC

[www.unevoc.unesco.org/bulletin](http://www.unevoc.unesco.org/bulletin)

---

Bureaux hors Siège, Instituts et Centres de l'UNESCO

<https://en.unesco.org/countries/field-offices>

---

Commissions nationales pour l'UNESCO

<https://fr.unesco.org/countries/commissions-nationales>

[www.unesco.org/new/en/member-states/member-states-information/directory-of-national-commissions/](http://www.unesco.org/new/en/member-states/member-states-information/directory-of-national-commissions/)

---

Programme UNITWIN / Chaires UNESCO

<http://en.unesco.org/unitwin-unesco-chairs-programme>

---

# Références

---

Accord entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relative à l'accueil du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn, le 12 juillet 2000

---

Acte constitutif de l'UNESCO: [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=15244&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

---

Actes de la Conférence générale, 30e session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999, Volume 1: Résolutions <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001185/118514f.pdf>

---

Congrès international sur le développement de l'enseignement technique et professionnel, Rapport final, UNESCO, République démocratique allemande, 22 juin – 1er juillet 1987 <http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000759/075959fb.pdf>

---

Etats membres de l'UNESCO: <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/worldwide/regions-and-countries/>

---

Répertoire des Commissions nationales pour l'UNESCO, pouvant être consulté à: <http://www.unesco.org/new/fr/member-states/member-states-information/directory-of-national-commissions/>

---

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO: <http://www.unesco.org/new/fr/education/networks/global-networks/aspnet/>

---

---

Stratégie globale pour les partenariats – Réseau UNEVOC approuvée à la 192ème session du Conseil exécutif le 6 septembre 2013 à Paris (192EX/5.INF), puis adoptée par la Conférence générale à sa 37ème session: <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002229/222986f.pdf>

---

UNESCO, tous les bureaux par région. Une vue d'ensemble figure à: <https://fr.unesco.org/about-us/tous-les-bureaux-par-region>

---

Les Centres UNEVOC sont toujours conviés à rendre visite, dans la mesure du possible, au bureau de l'UNESCO-UNEVOC à Bonn, Allemagne.

Notre adresse:

UN Campus  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne

Pour toute question ou demande d'informations relatifs à ce manuel, n'hésitez pas à nous contacter.

Shyamal Majumdar  
Directeur  
Centre international UNESCO-UNEVOC  
Courriel: [unevoc.network@unesco.org](mailto:unevoc.network@unesco.org)  
Téléphone: +49 228 8150-100  
Téléfax: +49 228 8150-199

Et visitez notre site web:

[www.unevoc.unesco.org](http://www.unevoc.unesco.org)

Suivez-nous sur:

<https://www.facebook.com/UNEVOC>

<https://twitter.com/UNEVOC>

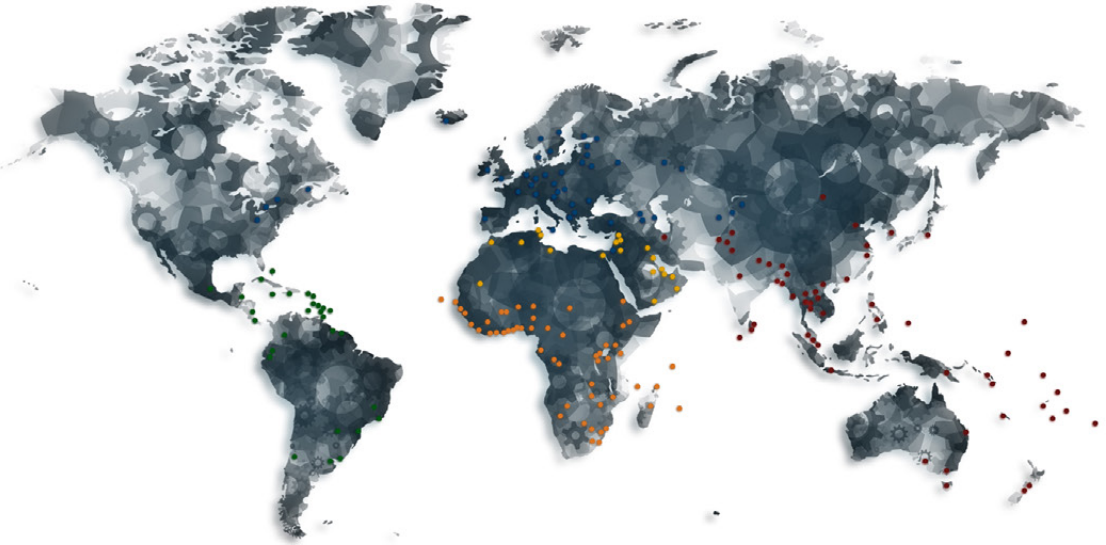
<http://www.youtube.com/UNEVOC>



UNEVOC

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Centre international  
pour l'enseignement et  
la formation techniques  
et professionnels



Centre International UNESCO-UNEVOC  
pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels

Bonn, Allemagne



MIXTE  
Papier issu de  
sources responsables  
FSC® C081774